

## SITES RÉFÉRENTS



Principaux Opérateurs de Compétence pour les métiers du sport et de l'Animation :

OPCO Cohésion sociale – Animation / UNIFORMATION

> [www.uniformation.net](http://www.uniformation.net)

OPCO Sport – Loisirs – Golf – HPA / AFDAS

> [www.afdas.com](http://www.afdas.com)

OPCO Agriculture – Equitation / OCAPIAT

> [www.ocapiat.fr](http://www.ocapiat.fr)

institutionnels :

> [www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr)

> [www.apprentissageenregion.fr](http://www.apprentissageenregion.fr)

> [www.occitanie.drjscs.gouv.fr](http://www.occitanie.drjscs.gouv.fr)

> [www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr)

> [www.apprentissage-sport-animation-tourisme.com](http://www.apprentissage-sport-animation-tourisme.com)

opérationnels :

> [www.dorspasdehors.com](http://www.dorspasdehors.com)

> [www.crij.org](http://www.crij.org)

> [armloccitanie.org](http://armloccitanie.org)

> [www.profession-sport-loisirs.fr](http://www.profession-sport-loisirs.fr)

> [www.crge-occitanie.fr](http://www.crge-occitanie.fr)

> [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)



plus d'infos sur  
[www.cfa-sport.com](http://www.cfa-sport.com)



Design stuki-san.com

2020

CFA   
Sport Animation  
Occitanie

# GUIDE

des formations en apprentissage dans les métiers  
du sport, de l'animation et du tourisme

**L'APPRENTISSAGE C'EST MON EMPLOI**

**1** Financer  
la formation

**2** Gérer  
le contrat

**3** Communiquer  
et développer  
l'apprentissage

8H30-12H30 tous les jours **04 67 61 72 28**  
contact@cfa-sport.com

2 avenue Charles Flahault • 34090 MONTPELLIER



**Myriam LAMIRAULT**  
Accueil, Infos, Suivi des contrats  
administration@cfa-sport.com



**Elodie SCIANGULA**  
Accueil, Infos, Suivi des contrats  
contact@cfa-sport.com



**Cathy TRIBOT**  
Responsable Administrative  
et Financière  
06 46 42 23 05  
ctribot@cfa-sport.com



**Mateo CORREA**  
Développeur,  
Réfèrent Mobilité et Handicap  
07 61 76 80 83  
developpeur@cfa-sport.com



**Sébastien ARNAULT**  
Communication, Réfèrent Qualité  
07 77 96 07 85  
sarnault@cfa-sport.com

**PÔLE DÉVELOPPEMENT**



**Frédéric MONIN**  
Directeur  
06 80 13 10 08  
fmonin@cfa-sport.com

**PÔLE GESTION** 07 77 96 07 95



Membres du Conseil d'Administration

**LES ÉTAPES  
DU PROJET APPRENTISSAGE**

**une question ?**  
Pôle  
Développement  
du CFA

➤ S'inscrire auprès de l'UFA.  
Liste des formations disponibles  
sur ➤ [www.cfa-sport.com](http://www.cfa-sport.com)  
et pages 14-15

➤ Réussir les sélections et trouver un employeur.

➤ Se préinscrire en ligne sur le site du CFA  
➤ <https://sport34.ymag.cloud/>

Tuto YouTube  
"CFA Sport Animation Occitanie"



➤ **Signer le contrat d'apprentissage**

**1** L'employeur récupère les documents  
nécessaires à l'établissement du contrat  
d'apprentissage **auprès du CFA**,  
(CERFA + Doc MA + Convention CFA-  
Employeur)

**une question ?**  
Pôle Gestion  
du CFA

**2** L'employeur déclare auprès de l'URFSSAF l'embauche de  
l'apprenti ➤ [www.due-urssaf.fr](http://www.due-urssaf.fr).

**3** Le CFA indique à l'employeur la procédure d'enregistre-  
ment du contrat.

Le Comité Régional Olympique et Sportif  
(CROS) s'engage en faveur de l'apprentis-  
sage pour l'emploi et la professionnalisation  
du mouvement sportif.



CROS OCCITANIE  
Emilie LEPRON  
06 47 47 05 69  
emilielepron@franceolympique.com



Le Pôle Formation de l'ALLFS s'engage en faveur de l'appren-  
tissage pour changer le regard des apprentis du CFA sur le  
handicap et favoriser l'intégration des personnes en situation de  
handicap

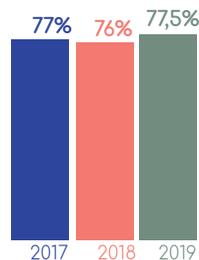
ALLFS PÔLE FORMATION  
Christophe GRENIÉ et Lionel PRIEUR  
06 45 42 51 12  
poleformation@allfs.fr  
www.leshautsdugevaudan.com

## CHIFFRES CLÉS

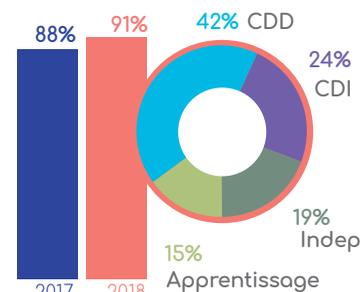
1 CFA régional, + de 450 apprentis en formation  
 21 organismes de formation conventionnés UFA  
 34 lieux de formation en Occitanie  
 46 diplômes, entre terre et mer, sport et animation

## INDICATEURS PÉDAGOGIQUES

### Réussite aux examens



### Sorties positives



Source enquête insertion des diplômés février 2019  
 97% de taux de retour

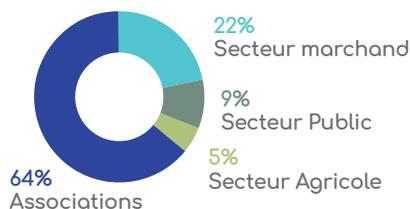
### Ruptures de contrats



Nombre d'apprentis travaillant dans le secteur d'activité du diplôme obtenu

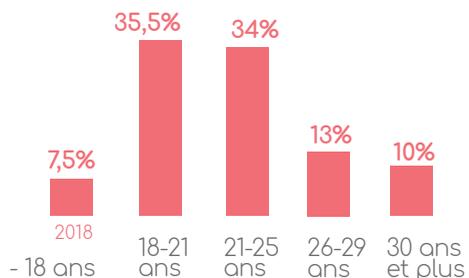
# 92%

## STATUT DES EMPLOYEURS



## AGE DES APPRENTIS

Age moyen : 23 ans



# PIERRE DELHOM

## (BPJEPS TENNIS DE TABLE)

## PORTRAIT



Pierre DELHOM est apprenti depuis cette année en BPJEPS Tennis de Table au CREPS de Montpellier. Pratiquant la discipline depuis seulement 3 ans, il vient de décrocher 3 médailles d'or aux Global Games INAS, l'évènement sportif le plus important au Monde pour les sportifs ayant une déficience intellectuelle, psychique, mentale.

### L'apprentissage au CREPS de Montpellier

Pour poursuivre sa carrière et ses projets, Pierre découvre les formations du CREPS de Montpellier, et la rencontre avec Catherine Perdu sera déterminante dans son choix de l'apprentissage. L'avantage d'être rémunéré, l'occasion de s'ouvrir sur de nouvelles méthodes, et surtout d'apprendre tout en mettant en pratique, c'est ce qui change fondamentalement l'approche pédagogique comparée aux cursus classiques du lycée. Ainsi, à tout juste 16 ans, Pierre entre en formation BPJEPS Tennis de Table pour deux ans de formation, après avoir réussi les traditionnels tests d'entrée. Pendant son alternance, c'est au sein du Cercle Pongiste Auscitain qu'il effectue son contrat d'apprentissage, club où il est licencié. Il y entraîne petits et grands.

### Son projet

Pierre a un projet déjà ficelé, et sait où il veut aller. Jusqu'à 18 ans, et l'obtention de son BPJEPS, il espère pouvoir poursuivre vers un DEJEPS, toujours au CREPS de Montpellier (pendant un an), puis à 20 ans, tenter de valider un autre BPJEPS, en Haltérophilie-Musculation cette fois-ci, pour aussi se spécialiser en préparation physique. Le Tennis de Table demande une excellente prépa (notamment pour prévenir les blessures, comme dans tous les sports, principalement aux bras ou aux genoux, les plus à risque). Ainsi, Pierre pourrait terminer son cursus diplômant au CREPS, avec deux BPJEPS et un DEJEPS, à seulement 21 ans !

### Sa carrière

Pierre DELHOM a récemment réussi la prouesse de rafler tout l'or possible lors des GLOBAL

GAMES INAS, l'évènement sportif le plus important au Monde pour les sportifs ayant une déficience intellectuelle, psychique ou mentale. En effet, Pierre est atteint de troubles autistiques, qui ne le gênent absolument pas dans son quotidien. Il a ainsi toujours poursuivi un cursus scolaire classique, et sportivement, concourt aussi bien auprès de valides que de sportifs en situation de handicap. C'est ainsi, qu'en Equipe de France, il a remporté à Brisbane cet automne, 3 médailles d'or, en Individuel, en Double et par Equipe, après avoir remporté les Championnats de France Junior individuel et en double ! Son prochain objectif : les JO de Paris en 2024

### Sa gestion du handicap

L'ensemble de l'équipe pédagogique a été prévenu dès le départ, Pierre ayant souhaité communiqué sur son handicap également auprès de ses camarades de promo. Ainsi, il a fait la démarche d'en parler pour mieux anticiper d'éventuelles difficultés. Récemment, Pierre a validé un module auprès de personnes atteintes de troubles mentaux (autisme, trisomie, déficience intellectuelle). Son contexte lui a ainsi permis d'avoir une meilleure approche du handicap, et de ce fait, de ne pas aborder ce public comme tout le monde, en s'adaptant aux différents troubles. Et s'obliger de prendre en considération les comportements de chacun. Une grande maturité, un professionnalisme déjà complet, des projets pleins la tête, Pierre est ainsi prêt à relever tous les défis qui viendront à lui. Tout en profitant de son insouciance et sa jeunesse. N'oublions pas qu'il n'a que 16 ans...

## LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Le contrat d'apprentissage associe une formation en entreprise et des enseignements dans un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) ou dans une école conventionnée avec le CFA (UFA= Unité de Formation en Apprentissage).

Il permet au jeune d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel inscrit au RNCP (Registre National des Certifications Professionnelles)

**Il donne à l'apprenti un statut de salarié** à part entière avec les droits et les obligations qui s'y rapportent (salaire, couverture sociale, congés, retraite...).

Le contrat d'apprentissage peut-être un CDD ou un CDI obligatoirement à temps plein.

Il est également possible de mettre en place une « période d'apprentissage » pour un salarié de moins de 30 ans déjà en CDI.

### Qui peut embaucher un apprenti ?

**Tout employeur public ou privé** (entreprise, collectivité, association, coopérative...), peut conclure un contrat d'apprentissage avec un jeune.

#### A NOTER

Un Groupement d'Employeur (GE) peut signer un contrat d'apprentissage afin d'organiser un temps plein mutualisé avec au maximum 3 structures utilisatrices.

Référencement de tous les GE en

Occitanie : >

[www.cрге-occitanie.fr](http://www.cрге-occitanie.fr)

09 67 08 04 53



#### A NOTER

Pour les besoins de sa formation, ou pour répondre à des problématiques de saisonnalité, un apprenti peut être accueilli temporairement dans une entreprise d'accueil, ou signer un contrat avec deux entreprises.

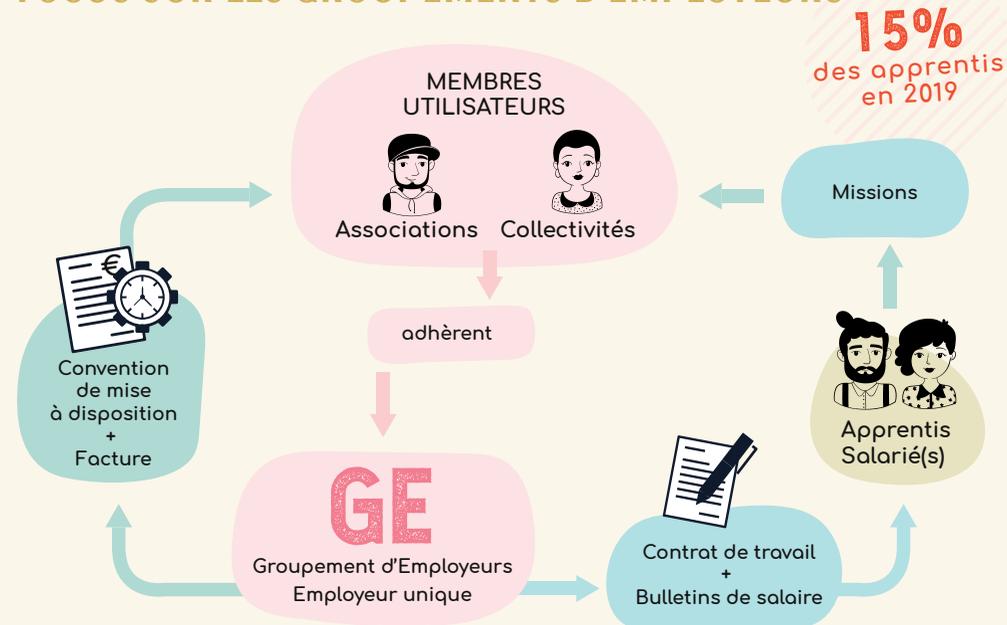
### Qui peut devenir apprenti ?

Les jeunes de **16 à 29 ans à la date de la signature** du contrat d'apprentissage, avec, dans le cas des diplômés du ministère jeunesse et sport, l'obligation d'avoir 18 ans à la date de délivrance du diplôme.

Il est possible de signer un contrat d'apprentissage à 30 ans et plus dans quatre cas :

- Enchaînement de contrats d'apprentissage.
- Personnes en situation de handicap.
- Projet de création ou reprise d'entreprise lié à l'obtention du diplôme.
- Sportif de haut niveau.

## FOCUS SUR LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS



**15%**  
des apprentis  
en 2019

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le GE assure la gestion du contrat de travail de l'apprenti qui est mis à disposition de 1 à 3 adhérents du groupement. C'est une **solution très intéressante** dans plusieurs cas :

- Possibilité pour l'apprenti de travailler sur différentes activités ou **différents publics** notamment dans le cadre du BPJEPS Activités Physiques pour Tous ou Loisirs Tous publics.
- **Réduction du coût** du contrat notamment pour les employeurs publics.
- **Mutualisation** d'un apprenti sur plusieurs structures en fonction des besoins de chaque adhérent.
- Possibilité de bénéficier d'un **Maître d'Apprentissage** au sein du GE.

### EXEMPLE DE COÛT AVEC LE GEPSLM :

- Apprenti de 21 à 25 ans.
- Formation BPJEPS APT.
- 1 120 H de mise à disposition possible sur 1 an.
- Coût de mise à dispo : **770€/h.** (règlement sur simple facture au prorata de l'utilisation de l'apprenti)



[contact@gepslm.org](mailto:contact@gepslm.org)  
04 67 67 42 72



[psa31@cdos31.org](mailto:psa31@cdos31.org)  
05 62 24 19 00

## Financement de la formation

Aucune contrepartie financière ne peut être demandée ni à l'apprenti à l'occasion de la conclusion, de l'enregistrement ou de la rupture du contrat d'apprentissage, ni à l'employeur à l'occasion de l'enregistrement du contrat d'apprentissage.

**Le CFA Sport Animation Occitanie finance, la totalité des frais de formation pour les employeurs privés ou les associations relevant d'un OPCO.**

**ATTENTION** le CFA facture les frais de formation pour tous les employeurs ne relevant pas d'un OPCO, notamment les employeurs publics (Collectivités / Etat / ...)

## Durée du contrat d'apprentissage ?

La durée du contrat d'apprentissage varie entre **6 mois et 3 ans** et correspond à la durée de la formation suivie par l'apprenti.

### A NOTER

Pour les sportifs de haut niveau et les personnes en situation de handicap, la durée du contrat peut être allongée de 1 an.

Toutefois, elle peut être modulée selon le niveau initial de l'apprenti pour l'adapter à ses besoins et ses capacités (obligation de mettre en place une convention tri-partite entre le CFA, l'employeur et l'apprenti).

En cas d'échec à l'examen, l'apprentissage peut être prolongé pour une durée de 1 an (prorogation du contrat initial ou conclusion d'un nouveau contrat avec un autre employeur).

## Obligations de l'employeur

Au delà du versement du salaire, l'employeur s'engage à :

- Faire suivre à l'apprenti l'intégralité de la formation dispensée par le CFA ou l'UFA.
- Assurer dans l'entreprise la formation pratique de l'apprenti.
- Désigner un maître d'apprentissage responsable de la formation dans l'entreprise. Ce dernier doit avoir un diplôme équivalent à celui préparé par l'apprenti et 1 ans d'expérience professionnelle, ou 2 ans d'expérience professionnelle en lien avec le métier préparé par l'apprenti

### A NOTER

Le Maître d'Apprentissage Principal doit obligatoirement être salarié de la structure ou par défaut être l'employeur (Gérant, Président, ...).

En complément, et afin d'assurer le bon accompagnement de l'apprenti en entreprise, un ou plusieurs Maîtres d'Apprentissage « secondaires » peuvent être identifiés. Ils peuvent être des salariés, des bénévoles, ou des intervenants extérieurs réguliers dans l'entreprise.

## Temps de travail

Le contrat d'apprentissage est conclu sur la base **d'un plein temps** : le temps pendant lequel l'apprenti suit les cours en CFA est compris dans le temps de travail. L'apprenti bénéficie éventuellement des majorations pour heures supplémentaires en cas de dépassement de la durée du travail, ou des modalités d'annualisation du temps de travail ou de récupération conformément aux dispositions légales en vigueur dans l'entreprise.

## Les congés

Les droits aux congés payés sont identiques à ceux prévus pour l'ensemble des salariés de l'entreprise (soit 2,5 jours ouvrables par mois de travail). Ils sont accordés à l'apprenti en dehors des périodes de formation en CFA.

## Statut et obligations de l'apprenti

L'apprenti est avant tout un salarié. A ce titre, il bénéficie de l'ensemble des dispositions applicables aux autres salariés de l'entreprise si elles ne sont pas incompatibles avec les exigences de sa formation. Il s'engage, pendant toute la durée du contrat d'apprentissage, à :

- Respecter les règles de fonctionnement de l'entreprise.
- Respecter les horaires de travail (en entreprise et en formation).
- Effectuer les travaux confiés par l'employeur correspondant au métier préparé.
- Suivre régulièrement la formation en CFA et respecter le règlement intérieur.
- Se présenter aux examens.

## Rupture de contrat

### Pendant la période d'essai :

La rupture du contrat d'apprentissage est possible pendant les 45 premiers jours en entreprise, consécutifs ou non. Pour cela, il suffit de constater la rupture par écrit et de la notifier au CFA, ainsi qu'à l'organisme ayant enregistré le contrat. Aucune indemnité spécifique n'est à verser.

En revanche, une fois écoulé le délai de 45 jours, les possibilités de rupture sont plus limitées.

### A l'initiative de l'employeur :

Plus besoin de passer par le conseil des prud'hommes pour obtenir la résiliation du contrat mais vous pouvez directement licencier l'apprenti en respectant la procédure de licenciement pour motif personnel et le cas échéant la procédure disciplinaire en cas de :

- Force majeure.
- Faute grave.
- Inaptitude de l'apprenti. Aucune obligation de reclassement ne s'applique alors.

### A l'initiative de l'apprenti :

La loi avenir professionnel permet à l'apprenti de démissionner, selon des modalités déterminées par décret.

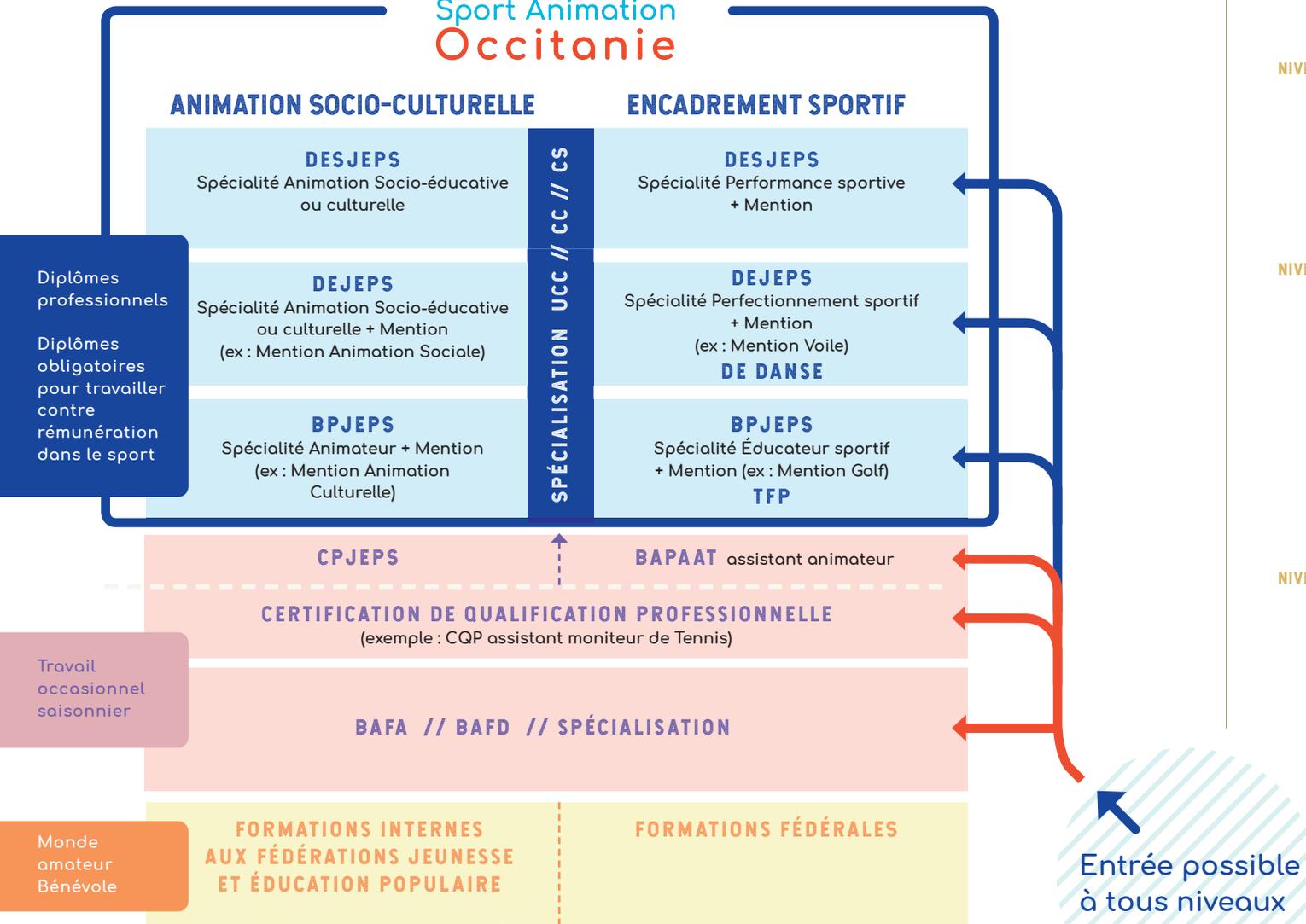
L'apprenti doit au préalable saisir le médiateur, informer le CFA et l'UFA. Dans les 5 jours calendaires qui suivent cette saisine, il doit informer son employeur de son intention de rompre le contrat.

La rupture du contrat d'apprentissage ne peut ensuite intervenir qu'après un délai d'au moins 7 jours calendaires après la date à laquelle l'employeur a été informé de l'intention de l'apprenti de rompre son contrat.

### A NOTER

En cas de rupture, l'apprenti dispose d'un délai de 6 mois pour trouver un nouvel employeur. Il peut rester en formation pendant cette période.

DIPLÔMES DU MINISTÈRE DES SPORTS  
FÉDÉRATIONS SPORTIVES  
FÉDÉRATIONS JEUNESSE ET EDUCATION POPULAIRE



**NIVEAU 6**  
**DES JEPS** Niveau 6 - BAC+3/4  
Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport.  
> Entraîneur, manager, chef de projet, directeur...

**NIVEAU 5**  
**DE JEPS** Niveau 5 - BAC+2  
Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport.  
> Entraîneur, coordinateur de projet..  
**DE Danse** Niveau 5 - BAC+2  
Diplôme d'Etat de professeur de danse.

**NIVEAU 4**  
**BP JEPS** Niveau 4 - BAC  
Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport.  
> Animateur, éducateur, moniteur.

**TFP** Titre à Finalité Professionnelle

**CC** Certificats complémentaires

**UCC** Unité capitalisable complémentaire

**CS** Certificat de spécialisation.

**NIVEAU 3**  
**CPJEPS** Certificat professionnel de la jeunesse de l'Éducation Populaire.  
> Animateur d'activités et de vie quotidienne

**BAPAAT** Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.  
> Assistant animateur

**BAFA** Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.

**BAFD** Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur.

Entrée possible à tous niveaux

# CARTE DES UFA AU 1ER JANVIER 2020

## CCI LOT

05 65 20 48 70  
[www.sudformation.cci.fr](http://www.sudformation.cci.fr)

## LIGUE DE JUDO OCCITANIE

04 99 54 97 91 // 05 34 25 41 75  
[www.occitanie-judo.com](http://www.occitanie-judo.com)

## CREPS TOULOUSE

05 62 17 90 00  
[www.creps-toulouse.sports.gouv.fr](http://www.creps-toulouse.sports.gouv.fr)

## JEKA FORMATION

06 13 40 48 63  
[www.jeka-formation.fr](http://www.jeka-formation.fr)

## CFME

06 88 92 27 65  
[www.ffss31.fr/bpjeps-aan/](http://www.ffss31.fr/bpjeps-aan/)

## FORM' ACTIONS EQUESTRES

06 15 59 86 87  
[www.faequitation.wixsite.com/monsite](http://www.faequitation.wixsite.com/monsite)

## CFMS -FORMATION SUD

04 68 65 40 74  
[www.formationsud.com](http://www.formationsud.com)

## USAP FORMATION

04 68 61 84 70  
[www.ifsc-formation.fr](http://www.ifsc-formation.fr)

## LIGUE DE TENNIS

05 62 72 32 00 // 04 67 63 40 36  
[www.ligue.fft.fr/occitanie](http://www.ligue.fft.fr/occitanie)

## LIGUE DE HANDBALL

04 67 82 16 72  
[www.occitanie-handball.fr](http://www.occitanie-handball.fr)

## LE MERLET

04 66 85 18 19  
[www.lemerlet.asso.fr](http://www.lemerlet.asso.fr)

## 16/30 FORMATION

09 81 26 93 91  
[www.1630formation.fr](http://www.1630formation.fr)

## MUC FORMATION

04 99 58 80 41  
[www.mucformation.fr](http://www.mucformation.fr)

## CHEVAL ORGANIS'ACTION

06 28 04 42 10  
[www.chevalorganisation.com](http://www.chevalorganisation.com)

## CREPS MONTPELLIER

04 67 61 74 67  
[www.creps-montpellier.org](http://www.creps-montpellier.org)

## LES FRANCAS

04 67 06 82 85  
[www.francasoccitanie.org](http://www.francasoccitanie.org)

## UFCV

04 67 87 80 00  
[www.ufcv.fr](http://www.ufcv.fr)

## AMS

04 34 81 17 97  
[www.ams-formation.fr](http://www.ams-formation.fr)

## ARDAM

04 67 51 00 53  
[www.ardam.org](http://www.ardam.org)

## IMSB

06 87 85 45 69  
[www.imsb34.org](http://www.imsb34.org)

## EMSAT

04 68 66 02 60  
[www.emsat.fr](http://www.emsat.fr)



## 10 CONSEILS POUR TROUVER UN EMPLOYEUR !

- 1 Si c'est possible, suivre un cursus de préparation aux sélections ou à l'apprentissage.
- 2 Avoir un **CV à jour** qui met en valeur votre expérience en animation.
- 3 Avoir le **planning de la formation choisie** afin que l'employeur connaisse précisément les périodes de formation et les périodes en entreprise.
- 4 Avoir une **simulation précise du coût du salaire** pour l'employeur en fonction de la durée de la formation choisie [voir lien vers simulateur de coût sur \*\*www.cfa-sport.com\*\*](#)
- 5 Lire « **LE GUIDE** » du CFA pour mieux connaître le fonctionnement de l'apprentissage et laisser un exemplaire à chaque employeur potentiel.
- 6 **S'inscrire auprès de votre MLI et/ou Pôle Emploi** pour bénéficier d'un accompagnement personnel.
- 7 **Démarcher** en priorité les employeurs qui vous connaissent déjà (clubs, collectivités, campings, ...).
- 8 **Rechercher les offres d'emploi**, et déposer son CV sur les sites spécialisés (pôle emploi, profession sport et loisirs, Application ANIE / Région Occitanie) ...).
- 9 Solliciter **les conseils et l'accompagnement du CFA et de l'UFA**
- 10 **N'oubliez pas** qu'un employeur qui recrute un apprenti recrute avant tout un salarié. Il sera très attentif à votre attitude et votre motivation.



## SANDRA PEREIRA COSTA

### MOBILITÉ INTERNATIONALE AU MAROC



Afin de simplifier le déplacement des apprentis à l'étranger, la loi « avenir professionnel » a complété les dispositions relatives aux périodes de mobilité à l'international des formations en alternance : la mobilité est ainsi mieux sécurisée et bénéficie de nouvelles possibilités de financement.

Étoffer son parcours d'une expérience de mobilité internationale apporte de nombreux bénéfices, l'interculturalité développe l'autonomie et la prise d'initiative. Les relations avec l'autre de nationalité différente se multiplient et permettent d'améliorer la confiance en soi, amènent à plus d'ouverture aux autres.

Le CFA Sport Occitanie et la Région Occitanie dans le cadre du « programme régional mobilité en faveur de l'apprentissage » accompagnent les apprentis dans leur projet de mobilité internationale. C'est ainsi qu'une apprentie du CFA a eu la chance de partir en stage au Maroc suite à l'obtention de son BPJEPS activités physiques pour tous.

Il s'agit de Sandra PEREIRA COSTA, partie à Rabat pour un stage de 3 mois au sein de la Fédération Royale Marocaine des sports pour personnes handicapées, en tant que chargée de projet.

*« C'est une expérience que je recommande fortement. Le fait de sortir de sa zone de confort c'est ce qui me motive le plus, ainsi que de s'intégrer et de s'adapter au mieux dans un pays inconnu.*

*Travailler en voyageant permet de s'imprégner de la vie et de l'ambiance quotidienne du pays dans lequel on se trouve.*

*C'est en cohabitant avec les locaux que l'on apprend les « us et coutumes » du pays.*

*Notre esprit s'ouvre et se développe car on prend conscience que le monde tel que nous nous l'imaginons n'est qu'une infime partie parmi tant d'autres horizons à découvrir.*

*En résumé, il faut oser sortir de sa zone de confort, s'ouvrir au monde et aux autres et par-dessus tout, se donner les moyens de vivre ses rêves les plus fous ! »* **Sandra**



<https://www.cfa-sport.com/content/journal-de-bord-dune-stagiaire-ep1>

# LISTE DES DIPLÔMES AVEC LE CFA AU 1/01/20

Méze	ARDAM
Montpellier	FRANCAS
Montpellier	UFCV
St-Jean-du-Gard	LE MERLET

## SECTEUR CULTURE

### DE DANSE

--	--	--	--	--

## SECTEUR ANIMATION

### BPJEPS LOISIRS TOUS PUBLICS

--	--	--	--	--

### BPJEPS EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

--	--	--	--	--

### DEJEPS DÉVELOPPEMENT DE PROJETS, TERRITOIRES ET RÉSEAUX

--	--	--	--	--

## SECTEUR SPORT

### ANIMATION SPORTIVE POLYVALENTE

--	--	--	--	--

### BPJEPS ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS

--	--	--	--	--

### BPJEPS ACTIVITÉS DE RANDONNÉES

--	--	--	--	--

Montpellier	CREPS
Montrodât	CREPS
Toulouse	CCI DU LOT
Cahors	EMSAT
Saleilles	CFMS
Colomiers	MUC FORMATION
Narbonne	USAP FORMATION
Montpellier	16/30 FORMATION
Nîmes	
Millau	
Perpignan	
Bagnols sur Cèze	

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--



# LISTE DES DIPLÔMES AVEC LE CFA AU 1/01/20

Montpellier	CREPS
Montrouat	CREPS
Toulouse	AMS
Montauban	CFME
Carnon	
Muret	

## SECTEUR SPORT

### ACTIVITÉS DE LA FORME

BPJEPS ACTIVITÉS DE LA FORME OPTION COURS COLLECTIFS					
BPJEPS ACTIVITÉS DE LA FORME OPTION HALTÉROPHILIE					

### ACTIVITÉS NAUTIQUES, AQUATIQUE ET DE PLAINE NATURE

BPJEPS ACTIVITÉS AQUATIQUES ET DE LA NATATION					
BPJEPS CANÔE KAYAK ET DISCIPLINES ASSOCIÉES					
BPJEPS GLISES AÉROTRACTÉES ET DISCIPLINES ASSOCIÉES (KITE SURF)					
BPJEPS VOILE CROISIÈRE JUSQU'À 200 MILLES NAUTIQUES D'UN ABRI					
BPJEPS VOILE MULTI SUPPORTS JUSQU'À 6 MILLES NAUTIQUES D'UN ABRI					
DEJEPS ACTIVITÉS DE PLONGÉE SUBAQUATIQUE					
DEJEPS CANÔE KAYAK ET DISCIPLINES ASSOCIÉES EN EAUX VIVES					
DEJEPS CANÔE KAYAK ET DISCIPLINES ASSOCIÉES EN EAUX CALMES					
DEJEPS CANYONISME					
DEJEPS DELTAPLANE					
DEJEPS ESCALADE EN MILIEUX NATURELS					
DEJEPS GLISSES AÉROTRACTÉES NAUTIQUES (KITE SURF)					
DEJEPS NATATION COURSE					
DEJEPS PARAPENTE					

### EQUITATION

BPJEPS ACTIVITÉ EQUESTRES					
DEJEPS CONCOURS SAUT D'OBSTACLE					

### GOLF

BPJEPS GOLF					
DEJEPS GOLF					

Cheval ORGANIS ACTION FORM ACTION EQUITATION	EMSAT	CFMS	IMSB	JEKA FORMATION	LE MERLET	LIGUE DE HANDBALL	LIGUE DE JUDO	LIGUE DE TENNIS	MUC FORMATION	USAP FORMATION	16/30 FORMATION						
Caissergues	Salettes	Colomiers	Narbonne	Béziers	Seilh	St-Jean- du-Gard	Toulouse	Montpellier	Toulouse	Montpellier	Balma	La Grande Motte	Montpellier	Nîmes	Millau	Perpignan	Bagnols sur Cèze







Employeurs publics, contactez le CFA pour vous engager en faveur de l'apprentissage dans les meilleures conditions.



L'apprentissage : un statut, un salaire, une formation financée et une expérience professionnelle à faire valoir !

Simulation possible sur > [www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr)

Pour les employeurs relevant d'UNIFORMATION,

Simulation possible sur > [www.uniformation.net](http://www.uniformation.net)

Simulations indicatives au 01/01/2020

Taux AT 1,6% • Hors mutuelle. Sous réserve de dispositions particulières (convention collective ou accords d'entreprise)  
Base SMIC janvier 2020 • 10,15 €/ h • 1539,42€brut/mois (base 35h/semaine)

## SPORT (TOUT ÂGE) - ANIMATION (-21 ANS)

	1521,22 €	% SMIC OU SMC	SALAIRE NET	SALAIRE BRUT	COÛT EMPLOYEUR
					-11 SALARIÉS
-18 ans	1 <sup>ère</sup> année	27 % du SMIC	414€	416€	428€
	2 <sup>ème</sup> année	39 % du SMIC	599€	600€	619€
18-20 ans	1 <sup>ère</sup> année	43 % du SMIC	660€	662€	682€
	2 <sup>ème</sup> année	51 % du SMIC	781€	783€	809€
21-25 ans	1 <sup>ère</sup> année	53 % du SMIC	813€	815€	840€
	2 <sup>ème</sup> année	61 % du SMIC	937€	939€	968€
26 ans et +	1 <sup>ère</sup> année	100 % du SMIC	1 497€	1 539€	1 600€
	2 <sup>ème</sup> année	100 % du SMIC			

## ANIMATION (21 ANS ET +)

21-25 ans	1 <sup>ère</sup> année	53 % du SMC	823€	825€	851€
	2 <sup>ème</sup> année	61 % du SMC	947€	950€	979€
26 ans et +	1 <sup>ère</sup> année	100 % du SMC	1 514€	1 557€	1 620€
	2 <sup>ème</sup> année	100 % du SMC			

### A NOTER

Lorsque un contrat d'apprentissage est conclu pour une durée inférieure ou égale à 1 an et que le diplôme recherché est en rapport direct avec le dernier diplôme obtenu et de même niveau alors une majoration de 15 % de la rémunération est appliquée.

Aide unique pour les employeurs de moins de 250 salariés et pour des apprentis en formation de niveau IV et moins (BPJEPS / TFP) :

- 4 125 € maximum pour la 1<sup>ère</sup> année
- 2 000 € maximum pour la 2<sup>ème</sup> année
- 1 200 € maximum pour la 3<sup>ème</sup> année

**ATTENTION** employeurs publics non éligibles

L'Agence de Services et de Paiement (ASP) assure le paiement de l'aide qui sera versée chaque mois par anticipation de la rémunération. Tous les échanges entre l'ASP et l'employeur se font par voie électronique (espace personnel sur la plateforme SYLAé).

**A NOTER** Certains OPCO attribuent une aide à la fonction de « Maître d'Apprentissage » de 230€/mois pendant 12 mois maximum. Contactez votre OPCO.

### AGEFIPH

0 800 11 10 09



Possibilité d'aides complémentaires AGEFIPH pour l'employeur et l'apprenti si l'apprenti est en situation de handicap.

### CNDS

APPRENTISSAGE 2020



Employeurs associatifs, contactez la DRJSCS Occitanie pour bénéficier d'éventuelles aides financières

- Carte Etudiant des métiers (réductions étudiants, resto U, ...)
- Revenu non imposable (dans la limite de 100% du SMIC).
- Prime d'activité (sous conditions).
- Aides possibles des missions locales jeunes, MLJ
- Aides possibles du CRIJ pour le logement.
- Aide au permis de conduire de 500 €.
- Aides à la mobilité internationale .
- Aide à l'acquisition du 1<sup>er</sup> équipement professionnel de 500 € max.



**A NOTER** Trouver un hébergement [www.dorspasdehors.com](http://www.dorspasdehors.com)